

Avis aux organisations participantes et aux membres



Le 4 janvier 2010

2010-001

MARCHÉS BOURSIERS TSX

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION

Veillez prendre connaissance des changements suivants qui seront apportés au barème de droits de négociation boursière à compter du 1^{er} décembre 2009, sujet à l'obtention de l'approbation réglementaire.

Le programme de rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FNB de TMX, lancé le 1^{er} février 2009, sera abandonné à compter du 1^{er} février 2010. Le programme a atteint ses objectifs, soit de rétrécir les écarts et d'augmenter les transactions à la Bourse de Montréal (« MX »). L'abandon du programme est fait dans le cadre de l'évolution constante d'autres composantes du programme à l'intention des mainteneurs de marché de la MX visant à encourager la croissance des secteurs des FNB et des options.

Veillez consulter le barème des droits de négociati



Barème de droits de négociation En vigueur le 1^{er} février 2010

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission :	5 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 \$ plus TPS 45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 \$ plus TPS 45 000 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 45 000 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 \$ plus TPS
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 \$ plus TPS 22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 \$ plus TPS 22 500 \$ plus TPS seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 22 500 \$ plus TPS du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 \$ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,0030 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Transactions à exécution garantie (TEG) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Séance étendue :	0,001 \$ / action / côté
Mainteneurs de marché :	S'applique aux titres dont ils ont la charge
Titres à cours élevés	Droit de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faibles cours	Droit de 0,0003 \$ par action active Crédit de 0,0003 \$ par action passive
	Aucun droit pour les tr



Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X 125 M actions ⁹	0,0029 \$
Volume mensuel passif : 125 M < X 250 M actions	0,0030 \$



Installation – sessions groupées				500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :				
Organisation participante/Membre ¹⁰	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois	
Fournisseur ¹¹	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois	
Données additionnelles			600 \$ par port	
Droits de base pour les tests de fin de semaine				2 500 \$ par test
PET uniquement				2 000 \$ par mois

¹⁰ Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.
¹¹ Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connexions par port

Tous les montants sont en dollars canadiens